

1. *Débitrice:* **Tetras SA**, pré de la Fontaine 19,  
**1217 Meyrin**
2. *Durée du sursis concordataire:* 4 mois jusqu'au  
31.10.2008
3. *Commissaire:* Yves Mermier, avocat, rue du Nant 6, case  
postale 6509, 1211 Genève 6
4. *Remarques:* Par jugement rendu le 24 juin 2008, le Tribunal de Première Instance de Genève a accordé à Tetras SA un sursis concordataire et a ordonné la suspension des poursuites actuelles et futures dirigées contre Tetras SA. Les créanciers sont invités à indiquer leur créance auprès du commissaire dans les 20 jours dès la présente publication sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

Denis Mathy, Avocat  
1205 Genève

(04575088)